

**ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE  
DES DEPORTES RESISTANTS ET COMMANDANT JAN SUR LA  
COMMUNE DE BOVES  
2025/84 PM**

Le Maire de la commune de Boves.

**Vu** les articles L.2213-1 et L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** les dispositions du Code de la Route.

**Vu** le Code de la Voirie Routière.

**Vu** l'arrêté interministériel du 26 juillet 1967 modifié par l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont complété ou modifié.

**Vu** la demande d'Amiens Métropole du service des eaux et de l'assainissement, de procéder aux tests à la fumée sur les réseaux d'eau usées à partir du **18 novembre pour une durée de 3 jours consécutifs** entre les numéros 46 et 52 des voies mentionnées,

**Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux.

**ARRETE**

**Article 1: Le service des eaux et assainissement d'Amiens Métropole est autorisé à intervenir sur le domaine public, Rue des Déportés Résistants et Commandant Jan à partir du 18 novembre 2025.**

**Article 2 :** Amiens Métropole sera autorisée à neutraliser les places de stationnement en fonction des besoins liés à l'avancée des travaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté devra être affiché, le pétitionnaire prendra toutes les mesures afin de mettre en sécurité les abords du chantier.

**Article 4 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Amiens Métropole service des eaux et assainissement,
- La commune de Boves,
- La Police Nationale,
- La Police Municipale.



Fait à Boves, le 03 novembre 2025

**Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE**



Mairie de Boves - rue Victor Hugo - 80440 Boves

Tél. : 03.22.35.37.37 - Email : mairie.boves@laposte.net - www.ville-boves.fr